

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,  
de l'agro-alimentaire et de la  
souveraineté alimentaire

## Arrêté

**Autorisant des candidats à se présenter à un concours de recrutement d'un enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur agricole.**

**La ministre de l'agriculture de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,**

Vu le décret n° 92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 92-172 du 21 février 1992 relatif à la Commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment son article 18 ;

**Arrête :**

### Article 1<sup>er</sup>

Les candidats suivants sont autorisés à se présenter au concours pour le recrutement d'un maître de conférences qui se tiendra les 16 et 17 juin 2026, référence d'emploi A2ACO00120, discipline « Gestion des adventices face aux changements climatiques », à l'Institut Agro Rennes-Angers :

- M. Benjamin HUBERT ;
- Mme Pauline LE BOULCH ;
- M. Arash SOTOODEH ;
- Mme Bojana STOJANOVA.

### Article 2

Le directeur de l'Institut Agro Rennes-Angers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 8 mai 2026

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur de l'enseignement supérieur,



Jérôme COPPALLE